



COMMUNE DE PONT DE L'ARN  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Pièce n°3 : Règlement

Pièce 3.2 : Liste des emplacements réservés

Élaboration approuvée par DCM du  
Révision générale prescrite par DCM du  
Révision générale arrêtée par DCM du  
Révision générale approuvée par DCM du



URBAN PROJECTS  
58, avenue Georges Clemenceau  
34 000 Montpellier  
contact@urbanprojects.fr





**PLU de Pont-de-l'Arn***Liste des emplacements réservés*

Numéro	Situation	Objectif	Bénéficiaire
1	La Vitarelle de Bouyssou Est	Création de voie	Commune
2	Rue du Château	Création de voie dans un but de désenclavement	Commune
3	Hauterive	Déviation de l'agglomération mazamétaine	Commune
4	Chemin des Fargues	Création de voie	Commune





COMMUNE DE PONT-DE-L'ARN  
COMMUNAUTÉ D'AGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET

